

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHRONIQUE

Je ne saurais assez dire quelle est ma douleur de voir la presse réactionnaire se ruiner à l'hérésie qui doit la livrer fatalement aux vengeances infernales.

J'entends déjà l'objection :

— De quoi vous embarrassez-vous, va-t-on me dire ; ce sont là choses qui ne vous doivent point toucher. Laissez donc chacun agir à sa guise.

Ah ! comme on reconnaît bien là le langage de ce scepticisme égoïste dont notre siècle est empoisonné.

Comment ? Je devrais assister indifférent à la perdition éternelle de ces âmes pures. Je verrais les rédacteurs et les lecteurs de ces journaux, qui faisaient l'édification de tous, sournoisement entraînés par le démon et je ne dirais rien ? Ma voix ne s'élèverait pas pour les rappeler à la vérité dogmatique qu'un fatal oubli leur fait abandonner ?

Non, je repousse ces lâches conseils et je supplie nos confrères de la « bonne presse » de prendre garde. Ils sont sur une pente terrible qu'il faut remonter, sinon le Seigneur courroucé se détournera d'eux à jamais.

Eh ! quoi ! Ils s'obstinent à réclamer, que dis-je, à acclamer la « liberté ». Ils crient et ils écrivent « vive la liberté ! » Où allons-nous, mon Dieu ?

Est-ce à moi de leur rappeler les enseignements du Saint-Siège et de leur recommander la lecture et l'observation stricte de la Parole de Pierre.

Si au lieu de s'adonner quotidiennement à la mauvaise littérature des journaux radicaux et socialistes, ils employaient un peu plus de temps à méditer, par exemple, l'Encyclopédie *Quanta cura* et le *Syllabus* qui la suit, ils ne s'exposeraient pas à devenir hérétiques et peut-être schismatiques.

Je leur recommande notamment l'article de ce *Syllabus* où il est dit :

La liberté de conscience et des cultes n'est pas un droit propre à chaque homme. Ce droit ne doit pas être proclamé et garanti par la loi. Les citoyens n'ont pas le droit à toute liberté de manifester et déclarer hautement et publiquement, soit par la parole, soit par la presse, soit d'une autre manière leurs croyances, quelles qu'elles soient, sans qu'aucune autorité ecclésiastique ou civile puisse l'enchaîner.

Cela est clair, n'est-ce pas ?

Et ce brave Pie IX, dans son infailibilité, lançait l'anathème à tous ceux qui diraient le contraire.

Donc, il n'y a pas à barguigner, nos confrères, excellents catholiques romains, ont mérité autant de fois l'anathème qu'ils ont de fois réclamé la liberté.

Crier : « Mort aux juifs ! Mort aux protestants ! Mort aux franc-maçons ! » Cela, c'est orthodoxe. Cela vous vaut mille bénédictions et vous réserve une entrée triomphale dans le paradis. Mais « Vive la liberté ! » Oh ! *vade retro, Satanas !*

A moins cependant qu'il s'agisse uniquement de la liberté catholique-romaine. An quel cas tout pourrait s'arranger, car, dans ce même *Syllabus*, qui demeure le Verbe de Vérité, se trouve aussi un tout petit article fort suggestif. Il pourrait bien être le corollaire de celui précédemment cité. Le voici : « A l'Eglise (catholique-romaine, naturellement) revient le droit d'exercer coercition par peines temporelles sur les violateurs de ses lois. »

Evidemment, c'est cela. J'étais fou de n'y point songer. Nos catholiques confrères ne sont point hérétiques du tout. Ils veulent

simplement la liberté qui contraindrait chacun à pratiquer les lois de l'Eglise sous peine de condamnations « temporelles ».

Ils n'en peuvent vouloir d'autre sans être frappés d'anathème.

Tout s'éclaircit. A moins, toutefois, que la presse réactionnaire n'en soit venue à renier le *Syllabus* et le Pape Pie IX, abomination qui la rendrait plus coupable encore.

Elle serait bien aimable, en ce cas, de nous en informer, car me voilà plongé dans mon angoisse première.

Comment concilie-t-elle ses acclamations à la liberté et son respect des enseignements du Saint-Siège ?

Cruelle énigme !

Emile LAPORTE.

La fermeture d'écoles libres

On sait que les sociétés civiles propriétaires des écoles qui ont été fermées ces jours derniers par décret, ont pour la plupart, annoncé qu'elles allaient se pourvoir devant le Conseil d'Etat. Voici, paraît-il, quel serait leur principal argument :

On ferme nos écoles en vertu de l'article 13 qui stipule qu'« aucune congrégation religieuse ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat ».

Si nos écoles étaient effectivement des « établissements de congrégation » nous nous inclinons ; car si dure et si arbitraire que soit la loi, elle demeure la loi.

Mais on ne saurait prétendre que nos écoles soient des établissements de congrégation. Les religieuses qui donnent l'enseignement ne sont que nos employées ; c'est nous qui sommes propriétaires des immeubles, nous qui administrons, nous qui fixons et réglons les dépenses.

Il nous a plu, pour différentes raisons, entre autres l'économie qui en résulte, de passer un contrat avec une congrégation pour qu'elle mit à notre disposition, moyennant une rétribution déterminée, un certain nombre de sœurs.

Ce contrat est assimilable à ceux qui lient les hôpitaux militaires avec les congrégations qui leur procurent des sœurs-infirmières. Or ces contrats passés entre des maisons hospitalières, des hôpitaux militaires avec des congrégations sont licites puisqu'ils sont rédigés suivant un contrat-type fait en 1839 par M. Duchatel, président du conseil des ministres.

Il ne viendrait à l'esprit de personne de prétendre que l'hôpital militaire Desgenettes à Lyon, par exemple, fût une maison de congrégation parce que les militaires y sont soignés par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ou l'école de Saint-Cyr parce que l'infirmière est confiée à des religieuses de Saint-François.

Au Transvaal

Voyage des chefs Boers

Le général Lucas Meyer est parti pour Bruxelles. Le président Krüger a visité l'exposition pro-boer. Il était entouré des autorités sud-africaines actuellement à la Haye. Il occupait un siège en face des portraits des héros hollandais et français qui ont péri pendant la guerre. Le président Krüger a attaché une couronne au buste de Villebois-Mareuil ; des fillettes ont semé des fleurs devant les pieds du vieillard.

Répondant à un discours du président du comité, M. Krüger a rendu hommage aux vaillants qui ont sacrifié leur vie dans une lutte désintéressée pour la justice. Il a remercié les artistes et tous ceux qui ont apporté à l'exposition leur concours. Il a admiré les œuvres de la section étrangère et s'est intéressé particulièrement aux objets faits par les prisonniers de guerre.

INFORMATIONS

Conseil de Cabinet

Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Combes, président du conseil.

Le président du conseil a fait connaître à ses collègues les conditions dans lesquelles se poursuit l'application de la loi du 1^{er} juillet 1902.

Les derniers décrets comprenaient 32 départements ; dans 29 départements, l'exécution des décrets peut être considérée comme terminée ; elle s'achève dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord et elle est commencée dans le Finistère.

Le ministre des finances a entretenu le conseil des diverses questions soulevées par la préparation du budget de 1903.

Les ministres se réuniront à Rambouillet dans le courant de la semaine prochaine.

Les recouvrements postaux

En vue de répondre à un vœu du commerce, le gouvernement a pris l'initiative de l'insertion dans la dernière loi de finances d'une disposition rendant applicable aux mandats émis en représentation des sommes recouvrées par la poste, le tarif édicté par la loi du 4 avril 1898 pour les mandats ordinaires.

Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} août dernier. Elle fait bénéficier les mandats de recouvrement, et, par suite, le commerce, d'une importante diminution de taxe. Ainsi, un mandat de 1,000 francs qui, avec l'ancien tarif, acquittait un droit de 10 fr.25, ne paie plus, avec la nouvelle échelle de droits, que 1 fr.75.

A l'occasion de ce changement de tarif, le précédent cabinet, d'accord avec la commission du budget, avait reconnu la convenance de limiter à cinq le nombre des valeurs à recouvrer comprises dans un même envoi, et à 2,000 francs le montant maximum de chaque envoi.

Cette nouvelle réglementation est également entrée en vigueur le 1^{er} août. Elle n'atteint pas les intérêts de la plupart des commerçants, qui ont rarement plus de cinq valeurs à faire recouvrer en même temps par un même bureau de poste.

Nouveau plan de M. Lemaître

L'*Echo de Paris* publie un appel de M. Jules Lemaître aux amis de la Partie française, rédigé à l'occasion de l'ouverture de la session des Conseils généraux du 18 août. M. Lemaître conseille de faire circuler partout une requête aux présidents des Conseils généraux, les priant de faire voter par leurs collègues un vœu tendant à obtenir la réouverture des écoles libres, pour l'époque de la rentrée des classes.

Une conférence serait faite, à cet effet, sur cet objet dans chaque chef-lieu de département, le jour même de la réouverture de la session des Conseils généraux, et, le même jour, les assistants à cette conférence iraient porter au président de leur Conseil général les pétitions signées dans leur département.

« Nous sommes les plus nombreux, ajoute M. Lemaître ; les 310 députés au nom desquels agit M. Combes ne représentent que le quart des électeurs ; ils ont donc contre eux les autres trois quarts. Faisons que cette réalité cachée devienne évidente, et nous serons sauvés. »

Que de vaines agitations !

Protestation du « Roy »

Plusieurs journaux reproduisent une cir-

culaire adressée aux comités royalistes par le bureau politique du duc d'Orléans. Cette circulaire renferme une protestation contre les mesures prises à l'égard des écoles congréganistes, et une invitation aux royalistes à entreprendre une campagne énergique en faveur de la liberté d'enseignement.

« Il importe qu'on assure partout, dit la circulaire, la réouverture des écoles illégalement fermées ; c'est à quoi nous devons nous employer sans retard. »

Et sincèrement le « Roy » croit avoir quelque influence !

Le couronnement d'Edouard VII

Le roi vient d'adresser à la nation le message suivant :

A mon peuple,

A la veille de mon couronnement, événement que je considère comme l'un des plus solennels et des plus importants de ma vie, je tiens à exprimer à tous mes sujets mes remerciements les plus cordiaux pour la profonde sympathie qu'ils ont manifestée à mon égard au moment où ma vie était en si grand danger.

L'ajournement de la cérémonie provoqué par ma maladie a été, je le crains, une cause d'ennuis considérables pour tous ceux qui avaient l'intention de célébrer cet événement ; mais ils ont supporté leur désappointement avec une bonne humeur et une confiance remarquables. Les prières de mon peuple pour mon rétablissement ont été entendues, et j'offre maintenant ma plus profonde reconnaissance à la divine Providence pour m'avoir conservé l'existence et donné la force de remplir les devoirs importants qui me sont dévolus comme souverain de ce grand empire.

EDOUARD.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil général

La session d'août du Conseil général du Lot s'ouvrira à Cahors le lundi 18 courant, à 10 heures du matin.

A cette première séance on procédera à la formation du bureau pour l'année 1902-1903.

Ecole Normale

Par décision du ministre de l'instruction publique, Mlle Mout, est désignée pour donner l'enseignement pratique de la langue anglaise à l'école normale des filles de Cahors.

Union littéraire et artistique

Dans sa réunion du 8 août courant, l'*Union littéraire et artistique* de Cahors, a décidé de donner à ses membres patrons, honoraires et actifs, ainsi qu'à leur famille, une conférence suivie d'une matinée récréative, le vendredi 15 août à 4 heures du soir. Cette matinée aura lieu, dans la cour du Vieux-Palais, siège actuel de la société, quai Champollion.

Messieurs les membres actifs sont priés d'assister à la réunion du mercredi 13 août, afin d'y recevoir les cartes spéciales qui leur seront délivrées pour leur famille.

Probité

Mme Vve Borredon, propriétaire à Cail-lac, a trouvé sur la voie publique un portemonnaie renfermant une certaine somme. Le réclamer au bureau de police.

Mme Rigambert, veuve Bos, demeurant

rue Nationale, 48, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme.

Le réclamer au bureau de police.

Tribunal correctionnel

Audience du 7 août 1902

Cette audience est présidée par notre nouveau président, M. Daurensan.

Au début de l'audience, le tribunal reçoit la prestation de serment du gendarme Paul Couzy, nommé gendarme à pied à St-Géry.

— Le sieur Henri Torrès, 52 ans, poursuivi pour vagabondage et dont le casier judiciaire est orné de 61 condamnations, est condamné à vingt jours de prison.

— Le nommé Arnaud Rioa, 36 ans, sans domicile fixe, est condamné à dix jours de prison.

— Le sieur Marcelin Mousset, 52 ans, chevrier à Luzech, est inculpé d'abus de confiance au préjudice de la femme Atgié, qui lui avait confié une chèvre pour la faire saillir et Mousset lui en avait rendu une autre.

Le tribunal condamne Mousset à six jours de prison avec application de la loi Bérenger.

— Le sieur Henri Mourguès, 35 ans, demeurant à Latour, commune de Montcuq, est poursuivi pour avoir outragé le gendarme Bayou, commandant par intérim la brigade de Montcuq, dans l'exercice de ses fonctions.

Le tribunal le condamne à 25 fr. d'amende avec sursis.

— Les femmes Antoinette Montagnac, épouse Bénac, et sa belle-fille demeurant à Cahors, rue Mascoutou, sont poursuivies pour vol de récoltes au préjudice du sieur Berbié, chapelier, demeurant à Cahors, faubourg St Georges.

Le tribunal relaxe sans dépens la femme Montagnac et condamne la belle-fille à 16 francs d'amende avec sursis.

— Le sieur Etienne Aldhuy, 45 ans, à Gayrac, commune de Montcuq, qui a porté des coups et fait des blessures au sieur Guignes, est condamné à 50 fr. d'amende (loi Bérenger).

— Un incorrigible pêcheur, le sieur Joseph Ruamps, 36 ans, journalier à Cahors, est condamné pour la vingt-cinquième fois pour délit de pêche pendant la nuit, à 50 francs d'amende.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 7 ET 10 AOUT

- | | |
|-----------------------------|------------|
| Coriolan (Ouverture) | Beethoven. |
| L'Arlésienne en 2 suites | Bizet. |
| 1 ^o A. Prélude | |
| B. Minuetto | |
| C. Adagietto | |
| D. Carillon | |
| 2 ^o A. Pastorale | |
| B. Intermezzo | |
| C. Farandole | |

Le Carnaval Romain (Ouverture) Berlioz.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. *Allées Fénelon.*

ON DEMANDE UN RÉGISSEUR

Marié, habitué avec sa femme aux travaux de l'agriculture.

S'adresser pour renseignements, au bureau du journal.

Arrondissement de Cahors

SABADEL-LAUZÈS. — *Les exploits de ces messieurs.* — Nous sommes au mois de mai 1900. MM. Bastide, Massip et Blanc triomphent péniblement, mais ils triomphent encore une fois.

En 1892, M. Bastide avait refusé la mairie que lui offrait l'unanimité du Conseil municipal. Au mois de septembre 1896, M. Bastide démissionnait de nouveau parce qu'il n'avait plus que six voix au Conseil municipal et que les électeurs refusaient d'élire son troisième neveu, jugeant que c'était assez de deux.

En mai 1900, il accepte de nouveau la Mairie par 7 voix contre 5.

Il ressort de ces faits que M. Bastide ne veut rien avoir de commun avec les républicains et qu'il n'acceptera jamais qu'un adjoint réactionnaire. La preuve en a été faite par deux fois, et, avouons-le, il ne pouvait, au point de vue politique, être mieux secondé que par M. Massip.

Celui-ci méritait du reste une récompense

pour les services rendus depuis 1892 ; ses conseils, son action dissolvante ont contribué pour beaucoup à l'échec du parti républicain dont il avait juré la perte.

Du reste, le préfet Rousset, de sinistre mémoire, savait bien à qui il avait affaire, quand il lui donna un poste de confiance où, malheureusement pour lui, il n'était pas inamovible.

Si M. Magne avait été élu conseiller général, peut-être son influence se serait-elle manifestée au moment opportun et tout aurait été sauvé. Qui sait ? Peut-être M. Massip n'aurait pas tourné au protestantisme !

L'influence de M. Massip, adjoint au maire, ne tarda pas à s'exercer au détriment des républicains.

Le bureau de bienfaisance fut soigneusement expurgé et l'instituteur républicain qui en faisait partie depuis... toujours, fut débarqué. Et, ironie amère ! le curé en fut lui-même exclu par une majorité réactionnaire. On ne peut admettre qu'une explication à cette dernière exclusion, c'est que déjà MM. Bastide, Massip et consorts préparaient leur conversion au protestantisme (On la connaît cette conversion !).

Mais qui diable aurait pu prévoir pareille évolution religieuse ! Allez donc jurer de quelque chose.

Au Conseil de fabrique, un membre indépendant dépare une majorité de famille installée là comme dans un fief du Moyen-Age. Vite il faut le chasser et le remplacer par M. Guitarre, un réactionnaire du crû.

Et comment s'est faite cette exécution ? M. le ministre de l'intérieur pourrait nous le dire, puisqu'à la suite d'une protestation, le Conseil de fabrique fut dissous et renouvelé en entier.

Nous renonçons à dépeindre l'explosion de colère que provoqua cette dissolution au sein de la cour du roi Pétaud.

Résistance, menaces, invectives, rien ne fut épargné à ces féroces républicains qui se mêlaient de demander justice.

Pensez donc, ami lecteur, oser profaner le banc des marguilliers jusqu'à y envoyer siéger des républicains ! Est-ce qu'on est honnête quand on est républicain ?

« Et dire que Monseigneur a consenti à nommer des républicains, disait une bonne femme bien pensante, aujourd'hui revenue du protestantisme, assurément il doit être franc-maçon, lui aussi. »

Il consentira bien à autre chose votre évêque, bonnes gens ; et si dans son mandement du dernier carême, il a secoué ses épaules sur les épaules de ceux qui ont appelé les protestants à Sabadel, lisez nos discours à la distribution des prix du Séminaire de Montfaucon, vous y verrez comment il fait risette à cette République qui nomme les archevêques et les cardinaux.

Vous la boudez, vous, la République, parce qu'elle veut vous libérer de la tutelle d'un passé qu'on essaierait en vain de ressusciter ; qui veut réduire à deux ans le service militaire, malgré les criaileries des bourgeois, qui préféreraient un an pour leurs fils et trois ans pour les vôtres ; qui veut enfin diminuer l'impôt de ceux qui possèdent peu et faire payer davantage à ceux qui possèdent beaucoup et faire respecter la loi par tout le monde.

L'Evêque, lui, ne la boude pas la République, parce qu'il sait qu'elle dispose de palais archi-épiscopaux et de chapeaux de cardinal.

« Mon royaume n'est pas de ce monde », a dit Jésus.

Mais tout de même il n'est pas défendu d'être bien coiffé, bien logé et d'avoir un gros traitement concordataire.

La République a du bon, croyez-moi.

X...

DURAVEL. — *Ecole laïque de filles.* — Dimanche 3 août, a eu lieu à Duravel la distribution solennelle des prix aux élèves de l'école laïque de filles, sous la présidence de M. Suquet, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs à Cahors.

Sur la place de la Halle se dressait une estrade décorée avec un goût parfait. Nous remarquons au premier rang, à côté du président, M. le Maire et son Adjoint, le délégué cantonal, M^{mes} Suquet, Frézals, Aldhuy, Fournié, Darnis, Miquel, un grand nombre d'instituteurs des environs, MM. Souillac et Rougié, conseillers municipaux.

Après le discours du président, les élèves ont exécuté plusieurs chœurs et débité des monologues fort applaudis.

De beaux volumes, d'une réelle valeur,

offerts par des amis de notre enseignement, ont été distribués aux fillettes. Notons ceux offerts par M. le Président, M. Malvy, conseiller général de Souillac, M. Valadié, délégué cantonal, M. André, ancien inspecteur primaire à Cahors, M. Frayssi, directeur d'école primaire supérieure, MM. Frézals, Monteil, Pouchet, instituteurs, Mlle Aldhui, institutrice, M. Souillac, conseiller municipal.

On a vivement commenté et regretté l'absence de deux principaux fonctionnaires de Duravel, qui n'ont pas répondu à l'invitation adressée par M^{mes} les institutrices.

Le discours de M. le Président, plein d'à-propos et d'élévation d'esprit, a vivement ému le public, nous le reproduisons en entier :

DISCOURS DE M. SUQUET

Mesdames, Messieurs, Mesdemoiselles.

Je remercie M. le Préfet de l'honneur qu'il m'a fait en me confiant la mission de présider à cette charmante fête. J'ai eu ainsi le plaisir de visiter l'une des plus jolies et des plus agréables cités du département, l'un de ses sites les plus riants et les plus hospitaliers, où la vie apparaît dès l'abord heureuse et douce.

Je suis heureux d'être venu applaudir au succès croissant de votre école laïque des filles, qui, fondée depuis deux ans à peine, compte aujourd'hui plus de 50 élèves, alors qu'il n'y a guère plus dans la commune, de 60 jeunes filles d'âge scolaire. Ce résultat qui a dépassé les espérances les plus optimistes, est dû pour la plus grande part à vos excellentes institutrices, M^{les} Frézals, dont vous avez apprécié le zèle éclairé, l'intelligence et le dévouement, et à qui je suis heureux de rendre publiquement hommage. Il est dû aussi au précieux concours de votre sympathique délégué cantonal, M. Valadié, dont le dévouement infatigable a largement contribué au succès de la cause laïque dans votre charmante localité !

Mais c'est surtout à la population de Duravel, et tout particulièrement à vous, Mesdames, mères de famille, que va notre gratitude, à vous qui avez résisté courageusement aux conseils, aux prières, aux démarches pressantes, aux objurgations dont vous avez été assaillies, qui avez voulu pour vos enfants une éducation laïque et nous avez accordé sans hésiter votre confiance et votre appui. C'est encore à votre générosité que nous devons d'avoir pu organiser cette fête et récompenser nos enfants de leurs travaux et de leurs études. J'ai ici le très agréable devoir de vous en remercier et de vous en féliciter.

J'ai l'espoir, je crois pouvoir dire la certitude, que votre attitude résolue déterminera prochainement vos représentants autorisés à vous donner un nouveau local, digne de votre cité belle et riche, de la cause que nous défendons, d'une population d'esprit laïque et républicain. La présence ici de votre municipalité qui a tenu à nous donner par là un témoignage de sa sympathie, m'est un sûr garant que cet espoir sera réalisé à bref délai, et que vos enfants auront enfin, un établissement confortable et spacieux conforme aux lois de l'hygiène et aux nécessités de leur développement physique.

J'ose dire d'ailleurs que les sacrifices que vous vous imposerez à cet effet et que vous avez d'avance acceptés, sont pleinement justifiés. Vous avez le droit d'être fières d'une école qui, dès la 2^e année de son existence, a remporté dans les examens de l'enseignement primaire de brillants succès une élève reçue à l'école normale, une élève reçue à l'examen des bourses dans d'excellentes conditions, sept certificat d'études.

Je sais d'ailleurs que vous ne jugez pas uniquement de la valeur des études par de tels succès. Ce que vous recherchez ici pour vos enfants, ce n'est pas une instruction étendue et pour laquelle du reste tout le monde reconnaît la supériorité des établissements universitaires, mais l'esprit dans lequel nous donnons cette instruction, et pour tout dire d'un mot, une éducation franchement laïque. Et, à ce sujet, permettez-moi, non de défendre cette éducation qui a cause gagnée devant vous, mais de répondre à certaines accusations calomnieuses et de combattre certains préjugés qui éloignent de nos écoles une population mal informée, mais de bonne foi.

L'une de ces accusations les plus répandues, celle qui constitue au moins en apparence l'arme la plus redoutable dans les mains de nos adversaires, consiste à dire que l'école laïque, c'est l'école sans Dieu, que nous faisons la guerre à Dieu.

C'est d'abord une chose fort singulière que Dieu ait besoin d'être défendu contre les entreprises de ses ennemis et que, dans son indignation, il ne nous ait déjà anéantis. D'ailleurs, le reproche qu'on nous adresse est absolument inepte. Certes, nous combattons énergiquement la notion d'un Dieu irascible et vindicatif, qui exige, en expiation de nos prétendus crimes, de terribles hécatombes humaines, le cruel sacrifice de victimes innocentes, un tribut effroyable de misère et de souffrance. Mais à ceux d'entre nous à qui Dieu est apparu comme une nécessité de justice ou a été révélé dans le recueillement intime de la conscience, nous disons que ce Dieu ne peut être que la bonté, la justice, la perfection absolue. Le seul devoir qu'il puisse exiger de nous, le devoir humain par excellence, c'est de chercher à lui ressembler, par conséquent de réaliser, par la culture harmonieuse de toutes

nos facultés, la plus grande beauté, la plus haute perfection à laquelle il nous soit permis d'atteindre. C'est encore entrer dans ses desseins que de contribuer au bonheur de l'humanité en combattant de toutes nos forces le mal et la souffrance, au lieu de les accepter avec une résignation aveugle et passive et comme une fatalité inéluctable.

On nous dit aussi les ennemis de la religion, des sectaires farouches ayant pour mission de déchristianiser la France. C'est là encore une fausse accusation. Nous savons que le sentiment religieux est naturel au cœur de l'homme. Le mystère de la vie, le problème de la destinée inquiéteront toujours l'intelligence humaine ; et plutôt que de prendre leur parti de leur ignorance à cet égard, la plupart des hommes seront toujours tentés d'accepter les hypothèses les plus variées, mais toujours incertaines que fournissent les diverses religions de l'humanité. Aussi nous ne méprisons nullement les vieilles croyances ; nous les respectons toutes, à condition qu'elles soient sincères ; mais nous refusons aux religions qui se transforment et qui passent le droit de gouverner l'humanité qui dure. Nous combattons surtout l'esprit de haine, le fanatisme qui souffle des religions, et nous enseignons que le premier devoir de l'homme envers ses semblables, c'est, non pas la tolérance, — ce n'est pas assez dire, — mais le respect de la personne humaine, comme d'une chose inviolable et sacrée.

Certes, nous nous efforçons d'empêcher que le sentiment religieux ne dégénère en une crédulité basse et naïve, en des superstitions dégradantes. Nous enseignons la vanité de la parole et du geste rituels, surtout lorsque l'âme en est absente, et nous proclamons la nécessité et la supériorité de l'accomplissement du devoir et de la pratique de la vertu. Nous cherchons pour cela à développer la raison, à fortifier le jugement, à former des volontés libres, des consciences autonomes. Nous voulons que chaque être humain pense et agisse librement, n'accepte aucune vérité qui ne lui ait paru telle, et n'obéisse dans la conduite de la vie qu'à sa conscience et à sa raison. Cela ne veut pas dire qu'il ne puisse recevoir un conseil, ni profiter d'un sage avis. Notre enseignement n'est pas de nature à donner à l'homme un fol orgueil. Nos élèves apprennent combien faible est notre intelligence et borné notre savoir ; mais ils savent cependant que c'est là notre seul guide et qu'il nous appartient d'ailleurs de l'améliorer par le travail et par l'étude.

Nous voulons former des esprits ouverts et libres, tournés vers le progrès, de plus en plus capables de réaliser l'idéal de liberté et de justice proclamé il y a plus d'un siècle par notre grande Révolution. C'est surtout dans ce dessein que la République a organisé l'enseignement des jeunes filles à tous les degrés et réalisé l'égalité des sexes devant l'instruction. En agissant ainsi, elle n'a fait du reste qu'accorder l'exercice d'un droit naturel. La femme, en effet, est l'égal de l'homme en intelligence et en dignité ; comme lui, elle a droit à la vérité, à l'éducation intégrale, aux pures et nobles jouissances de la littérature et de l'art. Mais, en même temps que nous lui accordons ce droit, nous prenons aussi le meilleur moyen de hâter la réalisation de notre idéal de bonté et de justice.

Si, en effet, plus d'un siècle après la Révolution, nous en sommes encore à lutter contre un passé d'abus et d'iniquités ; si, malgré un siècle d'efforts, sans cesse renouvelés, nous n'avons pu encore réaliser un état social où règnent souverainement la justice et la liberté, la cause en est surtout que la femme, dont l'éducation avait été complètement négligée, loin de se faire l'auxiliaire de l'homme, a trop souvent combattu victorieusement son action, en restant l'esclave de préjugés d'un autre âge. De la ces défaillances dans le grand combat pour la vérité et ces capitulations de conscience dont nous avons été trop souvent les témoins attristés. La femme a pour elle des armes invincibles : son charme, sa grâce et jusqu'à sa faiblesse même. Nous voulons qu'elle les emploie, non à soutenir un passé justement condamné, mais à nous aider à réaliser les institutions de justice et de solidarité qui transformeront peu à peu notre vieille Société et permettront à chaque être humain de développer toute sa personnalité et de jouir du maximum de liberté et de bien-être.

Nous ne perdons pas de vue pour cela l'éducation pratique qui est l'objet propre de l'enseignement primaire ; et nos jeunes filles n'en seront pas moins de bonnes ménagères et d'excellentes mères de famille, parce que nous nous serons efforcés de leur donner la liberté d'esprit et la rectitude du jugement. Mais, pour ce double objet, nous estimons, — et vous nous avez donné raison en nous accordant votre confiance, — qu'un personnel qui n'aliène entre les mains d'aucun supérieur sa liberté spirituelle, est plus qualifié et plus autorisé qu'un personnel qui s'est mis en dehors des conditions de la vie sociale et a abdiqué son indépendance en prononçant des vœux contraires à la nature et à la dignité humaine.

Quant à vous, mesdemoiselles, dont j'ai mis à une trop rude épreuve l'impatience légitime de recevoir les récompenses justement méritées par une année de travail et d'étude, permettez-moi encore en terminant, de formuler l'espoir que vous conserverez toujours un souvenir reconnaissant de votre école et de vos bonnes institutrices, que, après votre sortie, vous viendrez leur rendre visite souvent, que vous aurez à cœur de faire honneur à l'éducation que vous recevez ici, par votre modestie, la dignité de votre vie, l'accomplissement de tous vos devoirs, et que nous aurons en vous des collaboratrices éclairées et

dévouées pour réaliser l'idéal que vous propose un poète ami de l'école et cher à vos cœurs, M. Maurice Bouchor, un idéal de paix, de bonté, de justice et d'amour.

En terminant nous adressons nos félicitations à Mlles Frézals les zélées institutrices, pour l'organisation de cette charmante fête et pour les nombreux succès remportés dans le courant de l'année, parmi lesquels mentionnons le succès de Mlle Henriette Filhol, reçue à l'Ecole Normale de Cahors.

Arrondissement de Figeac

ASSIER. — Accident. — Ces jours derniers, M. Lagarrigue, sous-officier d'infanterie rengagé, en ce moment en permission à Assier, revenait de Durbans à bicyclette, Vers une heure du matin, comme il arrivait à Saint-Simon, sa machine heurta si violemment un obstacle quelconque, que le cycliste tomba la tête la première dans un talus. A ses cris, des habitants de cette commune accoururent, et après l'avoir recueilli le transportèrent le lendemain chez ses parents, à Assier. Les premiers soins lui furent donnés par le docteur Bex, conseiller d'arrondissement, qui constata la fracture d'une jambe.

SÉNAILLAC. — Noyé. — Mercredi, un jeune enfant de douze ans, appartenant à M. Gouzou, de Sénailiac, est tombé en s'amusant dans un étang situé près de la maison. Ayant constaté son absence, sa mère s'est mise à sa recherche et après de longs moments, l'a aperçu dans l'eau.

La gendarmerie de Latronquières s'est rendue sur les lieux pour procéder aux constatations légales et le médecin de Sousceyrac appelé, n'a pu que constater le décès.

SOUSCEYRAC. — Noyé. — M. Broy, du village de Lacandourcet, et sa femme, étaient occupés à faner dans un pré. Il avaient amené avec eux leur petite fille, âgée de trois ans. Ils l'avaient laissée seule un moment pour s'occuper de leurs travaux ; ils s'aperçurent tout à coup que la petite avait disparu. Il se mirent immédiatement à sa recherche et la trouvèrent noyée dans un étang situé dans le pré. Malgré les meilleurs soins, elle ne put être rappelée à la vie.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Hyménée. — C'est à Auch, le mardi 5 août, qu'a été célébré le mariage de Mlle Jeanne Lascombes, fille de notre distingué compatriote M. Emile Lascombes, ancien préfet, trésorier-payeur général du Gers et de M. Jacques Chaumié, élève consul, attaché au consulat général de Barcelone, fils du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

A dix heures du matin, au travers d'une foule respectueuse et empressée, une longue théorie de landaus a transporté le cortège jusqu'à la mairie, pavoisée, jonchée de feuillages et de fleurs. Là, dans la salle des Portraits, ont signé comme témoins :

Pour le marié : M. Fallières, sénateur de Lot-et-Garonne, président du Sénat, et M. Henri Monjauze, l'auteur si apprécié d'études de moeurs limousines.

Pour la mariée : M. Georges Leygues, député de Lot-et-Garonne, ancien ministre et M. Linol, notaire et maire de Gourdon.

M. Destieux-Junca, sénateur et maire d'Auch, après avoir souhaité la bienvenue aux hôtes de marque que cette solennité réunissait, a adressé aux jeunes mariés, en un langage très goûté, des souhaits de bonheur.

C'est ensuite, en l'église St-Orem que s'est déroulée la cérémonie religieuse.

Près de cent invités ont ensuite pris part à un déjeuner parfaitement présenté et délicieusement composé, au cours duquel M. le président du Sénat a porté un toast aussi affectueux qu'applaudi ; après lui, M. Pierre Chaumié, en un langage aussi spirituel que délicat, a soulevé les applaudissements unanimes de la réunion.

Quelque temps après, dans le jardin de la Trésorerie, une musique et des veneurs d'Agen, sont venus se faire entendre.

Enfin tard au cours de la soirée, dans les vastes salons de la Trésorerie, la fête s'est continuée, plus animée encore, par un

bal suivi d'un concert intime, où Mmes Decker-David et Pénéprat, MM. Boubé, de Monzie et Dardennes ont tour à tour charmé leurs auditeurs par leurs chants, leur diction et leurs accords.

Qu'il nous soit permis d'adresser nos sincères félicitations aux deux familles déjà si unies ; que les jeunes mariés reçoivent ici les vœux les plus sincères que nous formons pour leur bonheur.

— **Maison effondrée.** — Mercredi soir, vers huit heures et demie, les habitants de l'avenue Gambetta, à Gourdon, étaient mis en émoi par un grand bruit suivi d'un nuage de poussière. C'était une partie de la toiture d'une maison appartenant à M. Colvasty et habitée par Mme veuve P... et ses enfants, qui venait de s'effondrer avec un fracas extraordinaire, jonchant la rue de toiles et de débris de toutes sortes. Heureusement que le plancher du grenier n'a pas fléchi et a retenu une partie des matériaux.

Mme P..., qui était seule à la maison n'a eu aucun mal.

Les autorités se sont transportées sur les lieux.

— **Battue aux sangliers.** — Une grande battue aux sangliers, ordonnée par MM. les préfets du Lot et de la Dordogne, aura lieu demain 10 août, sur le territoire de cinq ou six communes du canton de Cazals limitrophes de la Dordogne, et sur celui de cinq communes du canton de Villeneuve-de-Périgord, limitrophes du Lot.

Cette battue sera dirigée par MM. Brugaillères, lieutenant de l'arrondissement de Cahors, et Laval, lieutenant de l'arrondissement de Sarlat.

Les chasseurs qui désireront y prendre part n'auront qu'à se transporter à l'endroit qu'il jugeront le plus favorable. Les rabatteurs partiront des points indiqués à huit heures du matin et se dirigeront sur Saint-Etienne-des-Landes, lieu de jonction.

SOULLAC. — Le Banquet. — On nous écrit :

Les adhésions ne cessent d'arriver au Comité d'organisation.

Notre banquet ne groupera que des amis, que des hommes animés de mêmes sentiments : là, — nous l'espérons — seront jetées les premières bases de comités républicains dont devraient être dotés chaque commune, chaque canton de l'arrondissement ; là, s'élèvera encore le cri de protestation contre l'attitude de républicains égarés !

Le 17, de tous les points du département ceux qui luttent pour les idées démocratiques seront réunis à Souillac ayant à leur tête le doyen des maires de l'arrondissement, M. Sourzat, maire de Cressensac.

Déjà le nombre des adhésions s'élève à 600 et la liste n'est pas close.

C'est dire combien sera imposante cette manifestation à laquelle doivent assister les hommes politiques républicains du département. Elle sera la preuve que l'union existe quand même dans le parti républicain.

Chez nos voisins

FUMEL (Lot-et-Garonne). — Foire. — Notre foire du 4 août a été peu importante, mais néanmoins il s'est fait des affaires :

Le bétail de boucherie était recherché et les prix tendaient à la hausse.

Malgré la sécheresse qui nous menace, le prix des attelages n'a pas fléchi ; le prix des moutons est également resté stationnaire. Les pores de charcuterie ont été vendus de 47 à 49 fr., les 50 kilos, poids vif ; les pores d'élevage valaient de 45 à 70 fr. ; les nourains, de 18 à 30 fr. selon grosseur et qualité.

Baisse sensible sur le blé, vendu de 17 à 17,50 l'hectolitre ; aussi croyons nous qu'on va diminuer la taxe du pain.

Beaucoup de volaille, vendue en moyenne 0,70 le 1/2 kilo. Les œufs valaient 0,65 la douzaine.

Espérons que la foire du 11 août, une des plus belles de l'année, donnera de meilleurs résultats.

— **Incendie ayant occasionné la mort.** — Dans la nuit du 6 au 7 août, un incendie a complètement détruit la maison de M. Macard, employé aux usines métallurgiques, située à 2 kilomètres 1/2 de Fumel, lieu isolé et dépourvu d'eau.

Le sieur Arène, âgé de 60 à 65 ans, au

service dans cette maison a péri dans les flammes. Le matin le juge de paix, la gendarmerie, le maire et le commissaire de police de Fumel étaient sur les lieux du sinistre : on a retiré des flammes quelques parties du corps carbonisées, parmi lesquelles on a pu reconnaître difficilement le tronc de la victime. La femme Arène, absente depuis deux jours, est rentrée hier soir.

Le secours des voisins a été impuissant à arrêter le progrès des flammes. Quelques meubles d'une valeur insignifiante ont pu être sauvés. Les pertes évaluées à 7.000 francs, sont couvertes par une assurance. On se perd en conjectures sur les causes du sinistre.

IL N'Y A QU'UNE ROUTE A SUIVRE

Si, égaré dans une forêt, vous demandiez votre chemin à plusieurs personnes et si leurs indications étaient contradictoires, vous seriez certainement dans un grand embarras. Gageons cependant que vous finiriez par vous ranger à l'avis du plus grand nombre ; c'est du reste ce que nous ferions nous-mêmes.

Au moment où j'écris ces lignes j'ai sur mon bureau plusieurs lettres provenant de différents endroits mais se rapportant toutes au même sujet et en tirant toutes les mêmes enseignements.

L'une émane d'un jeune homme de 20 ans : —

« Je viens vous exprimer ma reconnaissance », dit cette lettre, « car vous m'avez rendu un service que je n'oublierai jamais. J'ai eu, il y a quatre ans, une bronchite des plus graves, je ne mangeais plus, je passais des nuits entières sans pouvoir dormir, l'estomac me faisait horriblement souffrir et j'étais devenu si faible qu'il m'était impossible de me livrer à n'importe quel travail. J'avais des étouffements qui m'empêchaient de respirer et je toussais constamment. Ayant entendu parler des merveilleux effets de la Tisane américaine des Shakers, j'y eus recours et après en avoir pris deux flacons, je me suis trouvé parfaitement guéri. » Signé — Désiré Audier, 2 rue Cardinale à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) Vu pour légalisation le 17 janvier 1902, Cat, adjoint au Maire.

« Pendant plusieurs années », écrit un autre correspondant, « je n'ai jamais cessé d'être fort incommodé par un asthme et par une dyspepsie dont aucun remède n'arrivait à me débarrasser. Jour et nuit, j'endurais des souffrances intolérables. J'avais fort mauvaise mine et me sentais très faible, les aliments me répugnaient, à peine avais-je pris quelque nourriture, que l'estomac me faisait un mal affreux. Un jour ayant lu dans un petit livre qu'un pharmacien de Lille, Monsieur Oscar Fanyau, possédait un médicament portant le nom de Tisane américaine des Shakers et souverain contre les maux provenant de la mauvaise digestion, je m'empressai d'en acheter un flacon et en ressentis un bien-être vraiment extraordinaire ; j'en continuai l'usage jusqu'à ce que le mal eût entièrement disparu et actuellement âgé de 60 ans, je suis aussi bien portant que si j'étais encore dans toute la force de la jeunesse. » Signé — Antoine Gailleton, 88, rue Masséna, à Lyon (Rhône). Vu pour légalisation le 18 février 1902 : Robin, adjoint délégué au VI^e arrondissement.

Les autres lettres ont toutes la même conclusion, mais l'espace nous manque pour les reproduire ; on n'y constate aucune contradiction ; nous pouvons donc ajouter foi à un fait qui nous est aussi généralement attesté.

BULLETIN FINANCIER

Depuis quelques jours, la Bourse paraît être entrée, dans la période des vacances, les affaires sont à peu près nulles, on s'en rendra du reste facilement compte en consultant la cote des valeurs.

Nos rentes sont fermes sans changement ; Nous retrouvons le 3 o/o à 100,82 et le 3 1/2 o/o à 102,22, ce dernier en légère avance sur hier.

Le Crédit foncier s'inscrit à 735 ; le Comptoir national d'escompte à 572 ; le Crédit Lyonnais accentue son mouvement en avant à 1064 ; la Société générale s'inscrit à 614.

Nos chemins n'ont pas varié : le Lyon finit à 1428 ; le Nord à 1835, l'Orléans à 1516.

Le Suez à 3935 est sans changement.

Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure est à 80,92 ; l'Italien à 101,95 ; le Portugais à 29,67 ; le Russe 3 o/o 1891 à 88 ; Le Turc D revient à 2865 et la Banque Ottomane, 560.

Viennent de paraître :

DE L'AVENIR DES PEUPLES CATHOLIQUES

par Emile de Laveleye avec les opinions de Gladstone, Michelet, Quinet, d'Hulst, Sismondi, Brunetière, etc ; ... suivi du Syllabus texte officiel latin et français.

L'exemplaire franco : 0.50.

Pour la propagande 13 fr. franco les 50 ex. S'adresser à M. Bazin, Divonne-les-Bains.

L'ARSENAL ANTIPAPAL

de Teofilo Gay, traduit de l'Italien par Léa-Gay-Humbert.

Prix : 2 fr. 50 franco. S'adresser à M. Perret, Taulignan, Drôme

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.			PRIX EXTRÊMES
	AMENÉS	VENDUS	
Bœufs.	2251	2131	1.00 à 1.52
Vaches.	615	575	0.92 à 1.48
Taureaux.	192	177	0.92 à 1.22
Veaux.	1973	1365	1.00 à 1.70
Moutons.	10565	9500	1.46 à 2.15
Porcs.	4820	4820	1.12 à 1.52

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX			PRIX EXTRÊMES
	AMENÉS	VENDUS	
Bœufs.	215	130	65 à 79
Vaches.	26	7	50 à 68
Moutons.	836	284	» à 90
Porcs.	993	902	52 à 58

HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY, PARIS, 1900
ALCOOL DE MENTHE **RICQLÈS**
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRIE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom de RICQLÈS

Un journal pour les enfants

« Jean-Pierre est un journal spécialement créé pour les enfants. Jean-Pierre sera à la fois éducatif et récréatif. Il essaiera d'atteindre ce double but : développer chez les enfants l'esprit d'observation et de critique, les habituer à voir et comprendre ce qui les entoure, et les préparer ainsi à penser et à juger par eux-mêmes ; ensuite, diriger dans un sens plus juste et plus vrai leurs admirations naissantes : substituer, par exemple, à l'amour de la force brutale et des conquêtes militaires l'amour de la liberté et du travail, le désir généreux de venir en aide aux opprimés et aux sacrifiés ; remplacer le préjugé de la supériorité masculine par la conscience de l'égalité morale des sexes.

« Jean-Pierre paraît deux fois par mois, le 1^{er} et le 15. Les abonnements coûtent : 3 fr. pour la France, l'Algérie et la Tunisie ; 5 fr. pour l'étranger.

« Jean-Pierre donnera la réponse aux devinettes, aux charades, la solution des problèmes amusants, etc. Jean-Pierre ouvrira des enquêtes, il sera très heureux qu'on y réponde.

« Adresser ce qui concerne la rédaction et l'Administration à Jean-Pierre, journal pour les enfants, 8, rue de la Sorbonne. »

EN VENTE A CAHORS :

Chez Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

Monsieur le Directeur

du Monde Moderne

122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1902, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque des sections ci-après : Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Aoneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, par l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

LE PAYS
DES
CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS
PAR BÉNEDICT-HENRY RÉVOIL

XXVI

Le désert

— Pouth ! les pattes de l'ours ! de cet animal qui a failli nous dévorer hier soir. C'est mal à vous, Pardoes, de vous être ainsi moqué de nos estomacs affamés. Brou ! j'éprouve des nausées, rien qu'à regarder cela.

Le Bruxellois s'efforça de démontrer à ses camarades qu'il leur offrait un repas exquis. Le baron, le matelot et Jean se laissèrent convaincre et déclarèrent bientôt que la viande de l'ours était excellente.

Victor, enfin, se rendit à leur invitation ; il accepta même la moitié d'une patte que lui offrait son ami Creps.

Au moment où il allait mordre dedans, Donatus intervint en lui disant d'une voix éplorée :

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Oh ! cher Roseman ! qui sait si cette bête qui a voulu nous dévorer, n'a pas déjà avalé quelqu'un de nos semblables.

— Allons ! mon ami, tu es fou, répliqua Victor en souriant, cette viande ressemble à toute autre viande et n'a rien d'insalubre.

— Rien d'insalubre. Vous verrez quand vous en aurez mangé sans le vouloir, vous deviendrez méchants, irritables et cruels.

Tous les mineurs se mirent à rire.

— Tu as des idées tout à fait saugrenues, mon pauvre garçon, lui dit le Bruxellois. Eh ! quoi tu prétends que le caractère des hommes change d'après la viande qui les a nourris ! Mais voilà un mois que nous ne mangeons que du lard et pourtant, nous ne sommes point changés en cochons ?

Kuik, sans répondre d'abord, examina l'un après l'autre ses amis et leur dit enfin :

— Je ne sais si c'est au lard ou au petit salé que je dois attribuer votre métamorphose, mais il est certain qu'en Belgique on ne nous toucherait pas avec des pincettes. Je me suis regardé hier dans le miroir de poche du baron et je me suis vu ressemblant fort à un sauvage portant toute sa barbe, le visage couvert de graisse et de malpropreté, si bien que j'ai laissé tomber le miroir. Ah ! si Anna de Natten Haersdonck me voyait dans ce costume et avec cette physionomie, elle détournerait la tête et fuirait comme si elle avait devant elle un grizzly.

— Bah ! mange donc ta part de ces pattes d'ours, lui dit Jean, c'est vraiment fort bon.

— Moi, toucher à la viande d'un pareil

monstre, qui a dévoré mon pauvre mulet ! je créverais plutôt de faim, s'écria Kuik, qui se fit cuire, à la hâte, une tranche de lard, laissant à ses amis, le dernier morceau des pattes de l'ours, dont ils se délectèrent jusqu'à la plus petite portion.

— Vous pouvez rire, Messieurs, fit Donatus, vous verrez si ce que je dis n'arrive pas. Vous en viendrez à vous dévorer l'un l'autre. Sachez seulement qu'en cas de bataille, je ne m'interpose pas. L'Ostendais, surtout, n'aurait pas dû toucher à cette viande, car...

— Qu'est-ce à dire, répliqua ce dernier, qui avait déjà tiré son *bowie-knife* de sa gaine.

— Voyez, Messieurs, cela commence déjà, murmura Kuik. Sans avoir attendu la fin de sa phrase, il veut me tuer.

Les mineurs éclatèrent de rire, mais Pardoes mit fin à ces ébats en déclarant qu'il fallait se remettre en route.

Déjà le soleil était loin et brillait dans un ciel sans nuages ; or, cette pureté de l'atmosphère indiquait qu'il ferait très chaud dans l'après-midi.

Les associés se chargèrent donc de leur part du fardeau commun.

C'était au tour de Roseman, de transporter la grande passoire, mais Donatus, malgré les protestations de Victor, ne voulut jamais lui laisser cet instrument sur le dos.

Les amis associés se montrèrent très gais pendant deux ou trois heures ; seul, le baron gardait le silence et s'abandonnait à ses tristes pensées. Quand vint midi, la fatigue était générale.

La petite troupe avait atteint la base de montagnes élevées qui paraissait barrer leur passage, sur une très longue étendue.

Il fallait à toute force avancer de l'autre côté. Après avoir pris un repos d'un quart d'heure, les mineurs se mirent en quête d'un endroit meilleur que celui où ils se trouvaient. Ils gravirent donc une de ces montagnes, et parvinrent, hors d'haleine, sur la cime escarpée.

Mais un sentiment de terreur éclata parmi tous ces braves cœurs, quand ils se levèrent pour continuer leur marche. Devant leurs yeux s'élevaient des pics dévorés par le feu d'un cratère, et aussi loin que la vue pouvait s'étendre, ils n'aperçurent ni fleur, ni arbre, ni même un arbuste. C'était le désert dans toute son horreur.

— Où sommes-nous ? fit Donatus. J'ai peur ! Nous voici, sans doute, aux limites de la terre.

— Eh bien ! Pardoes, demanda Creps au Bruxellois, est-ce que votre ami, le Français, vous a parlé de ces lieux sauvages dans son rapport ?

— Non.

— Dans ce cas, nous avons perdu notre route. C'est peu rassurant !

— C'est impossible, répliqua le Bruxellois. Tant que nous aurons à notre droite la chaîne de la Sierra-Nevada, nous serons dans la bonne voie. En allant de l'avant nous parviendrons au site indiqué.

(A Suivre.)

MAISON
LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 10 août 1902.

V^o Nacla : Courrier du Dimanche. — Paul Junka : La Canadienne. — Théodore Cahu et Louis Forest : L'oubli ? (suite). — Daniel Lesueur : L'Honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mérouvel : Bâtards (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karémina (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique (suite). — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2367 du 9 Août 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Les reines d'Espagne en France : A peine arrivée à Paris, la Reine Marie Christine se rend à Compiègne pour se réunir à la Reine Isabelle. — De la gare les deux Reines se rendent à la Résidence royale.

Venise : Les Soldats du Génie fouillent les ruines de la Campanie de St-Marc pour retrouver les Œuvres d'art.

Exposition des Gobelins : Trois siècles de Tapisseries (1602-1902). — Portrait de M. Guiffrey. — Moïse sauvé des eaux. — Entrée de Louis XIV à Dunkerque. — Dorotée déguisée en berger. — La Sirène et le Poète.

Les sœurs aveugles : Etablissement de la rue Denfert-Rochereau. — La Récréation. — Groupe d'Elèves. — Leçon de Tricot. — Leçon de Piano. — Leçon de Lecteur. — Un atelier. — Leçon de Géographie. — La Brosse. — Les élèves au jardin. — Manifestation devant la statue d'Etienne Dolet. — Défilé des Manifestants devant la Statue. — Le Groupe de la Libre Pensée féminine. — Altercation. — M. René Coblet et M. Gabriel Monod s'élèvent en faveur de la liberté de l'Enseignement. — Leurs Portraits. — Le Cardinal Gotti : Est-ce le futur Pape ? — Le Monument de Pasteur, à Dôle.

Versailles : Concert au Bosquet des Trois Fontaines, — Berne : Congrès des Associations de Presse. — Le ténor Tamagno, récemment décoré. — M. Chaudié, après le Concours général.

Beaux-arts : Une partie de Cartas, d'après le tableau de Meissonnier.

Roman illustré : *L'Enjeu du Bonheur*, par M. Poncevrez.

Le numéro : 50 centimes.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Chemin de fer d'Orléans
FÊTE DE L'ASSOMPTION
15 AOÛT 1902

A l'occasion de la fête de l'Assomption, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 192, du samedi 9 au mercredi 20 août inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 21 août.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 21 août.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimper, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivrera, à partir du 1^{er} août au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS
à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la compagnie d'Orléans délivre du 15 juillet (inclus) au 1^{er} octobre (inclus) de toute station de son réseau, pour toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient

en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour de départ.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Billets de libre circulation pour les plages des côtes sud de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades et excursions sur les plages des côtes sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-

dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et celle de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon. Paris.

Prix des billets : 1^{er} classe 120 fr. ; 2^e classe 90 fr. Durée de validité : 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une ou deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE

demande Agent Général inspecteur, pour placement de titres de tout repos. Situat. honor. et lucrative. Garanties et réf. indispensables. Ecr. ETINFICO, poste restante, Pau.